

Programme de Financement des Sentiers – Volet Développement de destination de sentiers

Contexte

Le volet de financement du développement de destination de sentiers accorde une aide financière unique pour soutenir le développement de destinations touristiques de sentier, visant une offre diversifiée et durable en investissant dans les infrastructures supportant l'offre touristique de sentier, le développement de nouvelles expériences et de nouveaux produits pour le marché visé, la gestion des visiteurs et le renforcement des compétences et des ressources des gestionnaires le long du Sentier Transcanadien.

Veillez consulter le [Programme de Financement des Sentiers – Structure du programme 2022-2023](#) pour obtenir la description et tous les renseignements concernant les dépenses admissibles, l'administration du projet, la promotion et la reconnaissance par les bénéficiaires du financement obtenu de Sentier Transcanadien.

Admissibilité

Les demandeurs doivent :

- Effectuer [l'évaluation du niveau de développement de l'offre touristique](#) du ou des sentiers visées par votre demande à l'aide de l'outil [Lignes directrices nationales pour la classification des sentiers multi-usages au Canada](#) fourni par Sentier Transcanadien (sauf si déjà réalisé).
 - Le résultat de l'évaluation du niveau de développement de l'offre touristique du sentier à l'endroit où il est développé doit correspondre tout au moins au niveau « Prêt à accueillir des visiteurs ».
- Satisfaire aux critères généraux d'admissibilité énoncés à la section 2 du document : [Programme de Financement des Sentiers – Structure du programme 2022-2023](#).
- Veiller à ce que leur projet soit conforme aux exigences des codes, règlements administratifs et autres règlements afférents au projet et en vigueur dans la région.
- Fournir une preuve valide d'assurance responsabilité civile couvrant le tronçon du Sentier ciblé par le projet.
- Être soit un gestionnaire-opérateur de sentier, ou alors être membre d'un partenariat dirigé par au moins un gestionnaire-opérateur de sentier avec des organisations, des parties prenantes, des détenteurs de droits faisant partie de l'écosystème touristique des sentiers ([voir Lignes directrices nationales pour la classification des sentiers multi-usages au Canada, section 4, figure 6](#)).

- **S'il n'existe aucun partenariat officiel avec les intervenants de l'écosystème touristique des sentiers, veuillez fournir :**
 - Une lettre de soutien des principaux intervenants des communautés ou de la région d'accueil, par exemple les responsables municipaux, l'organisme de gestion de destination (OGD ou ATR), la chambre de commerce locale ou l'association responsable de l'investissement et du développement économique local.
 - Une explication quant à la manière dont le soutien reçu de Sentier Transcanadien permettra au demandeur d'entrer en relation avec les acteurs de l'écosystème touristique des sentiers, de coordonner leurs efforts et de collaborer avec ceux-ci.
 - **Une justification des retombées positives et des bénéfices du projet pour la communauté hôtes.**
- Tout projet soumis doit être soutenu par les communautés hôtes ou les organismes de gestion de destination (OGD). Sentier Transcanadien encourage vivement les demandeurs à entrer en relation avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème touristique des sentiers, de coordonner leurs efforts et de collaborer avec ceux-ci.
 - Advenant l'absence de liens avec les acteurs de l'écosystème touristique des sentiers, le projet doit faire état d'une stratégie permettant l'établissement de relations durables et collaboratives. Sentier Transcanadien et ses partenaires peuvent aider le demandeur à mettre en œuvre cette stratégie et lui apporter le soutien de son réseau.
 - Le projet soumis doit avoir des retombées et des bénéfices pour les communautés hôtes. Ces retombées ont une incidence positive sur l'économie locale et l'environnement. En outre, elles permettent aux citoyens de mieux connaître et promouvoir leurs sentiers, renforcent la fierté et le sentiment d'appartenance de la communauté, préservent et font rayonner le patrimoine culturel local, diversifient et attirent de nouveaux résidents, et tout cela en supportant la rétention de la population existante et en augmentant leur qualité de vie.

Soutien financier

Sentier Transcanadien peut fournir une aide financière aux projets admissibles ce volet. Les types de projets suivants sont admissibles : gestion de l'expérience du visiteur, renforcement de la capacité, des compétences et des ressources, infrastructure supportant l'offre touristique de sentier, développement de nouvelles expériences et de nouveaux produits pour le marché visé, ainsi que d'autres projets qui génèrent et optimisent les retombées locales générées par le tourisme de sentiers.

POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE DESTINATION DE SENTIER

Type – Projet admissible	Exemples de projets admissibles	Financement
Gestion de l'expérience visiteur	<ul style="list-style-type: none"> Études et évaluations de la capacité d'accueil Analyse des points d'accès et de la connectivité aux services locaux Collecte de données - indicateurs en matière de tourisme Plans de gestion de la destination Études sur le potentiel touristique du sentier 	<i>Jusqu'à 35 % des dépenses admissibles du projet, soit jusqu'à concurrence de 20 000 \$</i>
Renforcement de la capacité, des compétences et des ressources	<ul style="list-style-type: none"> Plan directeur du tourisme de sentier Groupes de travail pour soutenir la collaboration visant l'ajout d'attraits touristiques Développement, en consultation avec le milieu, d'une stratégie de tourisme de sentier Collaboration avec les organisations de gestion des destinations locales pour générer et développer des partenariats et des occasions d'affaires Évaluation organisationnelle des besoins, sur le plan touristique, d'un gestionnaire de sentiers 	
Infrastructure supportant l'offre touristique de sentier	<ul style="list-style-type: none"> Ajout d'infrastructures sur et autour du sentier pour soutenir l'augmentation de la fréquentation et l'optimisation des activités étant mise-en-marché Mise en œuvre des actions recommandées dans un plan directeur de tourisme de sentier 	<i>Jusqu'à 35 % des dépenses admissibles du projet, soit jusqu'à concurrence de 50 000 \$</i>
Développement de nouvelles expériences et de nouveaux produits pour le marché visé	<ul style="list-style-type: none"> De nouvelles installations pour répondre aux besoins des visiteurs et à l'augmentation de la capacité d'accueil Amélioration des expériences actuelles sur les sentiers ou des services (physiques ou numériques) Ajout de produits à la programmation des destinations visées par le projet Amélioration du potentiel touristique d'un sentier 	
Projets et dépenses non admissibles	<ul style="list-style-type: none"> Création de plans d'affaires générales (non spécifique au tourisme de sentier), de marketing ou de communication Prospectus d'investissement au profit exclusif d'un opérateur privé Campagnes de marketing ou publicité (imprimée, en ligne ou autre) Création de sites Web ou conception de l'image de marque 	

Le montant de l'aide financière octroyée sera établi en fonction du niveau de développement de l'offre touristique du ou des sentiers visés par le projet ainsi qu'en fonction du nombre de demandes reçues pour ce volet de financement. Il est fortement recommandé de communiquer avec le représentant de Sentier Transcanadien à l'adresse suivante projet@tctrail.ca afin de discuter de votre projet et de votre demande avant de soumettre une demande.

[FAITES UNE DEMANDE DE FINANCEMENT >>](#)